

Séance du 7 avril 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} avril 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mme Destin, M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Lacassagne à M. Salducci, Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Candillier à M. Arcouet, Mme Belbaraka à Mme Destin, Mme Bensoussan à Mme Martin-Dolhagaray, M. Boutonnet à M. Laiguillon.

SECRETAIRE : Mme Destin.

Mme Martin-Dolhagaray présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ENFANCE-JEUNESSE ET EDUCATION – Appel à projets national « collège numérique et innovations pédagogiques », lancé par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Dans le cadre du Plan numérique annoncé par le Président de la République, chaque académie, en lien étroit avec les collectivités territoriales concernées, pourra répondre à un appel à projets, émis par l'État, en vue de l'obtention d'une aide financière pour l'acquisition de ressources pédagogiques, de formation voire d'un équipement informatique individuel ou collectif.

La Ville de Bayonne, déterminée à poursuivre sa politique volontariste en faveur de l'éducation, et tout particulièrement en matière de déploiement d'équipements et de technologies innovantes, souhaite doter ses écoles publiques de 15 nouveaux vidéoprojecteurs interactifs et renforcer les réseaux nécessaires (câblage). Le coût de ces investissements a été évalué à 70 000 € pour l'année 2016.

A ce titre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions de l'Etat proposées dans le cadre de l'appel à projets et à signer les conventions à venir, relatives aux subventions qui pourraient être attribuées pour ce projet.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.